



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement casse le thermomètre de mesure des ordonnances « Macron »

Ce vendredi 6 janvier, en guise de bonne année, le comité d'évaluation des ordonnances « Macron » était réuni, sous l'égide du ministère du Travail, pour officialiser son enterrement définitif.

Cette instance qui permettait de mesurer l'effet des ordonnances travail d'octobre 2017 a produit plusieurs rapports qui permettaient d'évaluer cette contre-réforme en démontrant l'affaiblissement des droits des salarié.es et le renforcement du pouvoir de l'employeur.

La CGT continue de demander l'abrogation de ces ordonnances qui ne sont, aujourd'hui, soutenues que par le gouvernement et le patronat. Il y a de quoi être opposé à l'inversion de la hiérarchie des normes, comme à la fusion des instances qui supprime les CHSCT, ou à la mise en place d'accords par le chantage à l'emploi que sont les Accords de Performance Collective et les Ruptures Conventionnelles Collectives. Il en va de même pour la barémisation prud'homale qui limite les indemnités pour les salariés injustement licenciés et permet un scandaleux plafond protecteur pour les patrons fraudeurs.

Parce que ces constats, ces alertes et ces préconisations étaient un caillou de plus dans la communication gouvernementale, celui-ci n'accepte même pas un élément démocratique de base qu'est l'évaluation d'une réforme et décide d'enterrer le comité de suivi contre l'avis unanime de tous les syndicats.

Le président et le gouvernement disent écouter mais n'entendent jamais : au lieu de mesurer et corriger les ordonnances, il supprime le thermomètre.

Au lieu d'augmenter les salaires et les pensions, il diminue l'indemnisation des privés d'emploi et veut reculer l'âge de départ à la retraite.

Il réussit au moins à coaliser toutes les colères contre lui qui se transformeront bientôt en mobilisations qui devront être nombreuses pour être victorieuses.

Montreuil, le 6 janvier 2023